

10 mars 2015

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 10 mars 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

2015-03-25

1. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Considérant que Mme Majella René est absente;

Considérant que Mme Marguerite Chalifoux est disponible pour agir comme secrétaire d'assemblée;

Il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par Réal Vel que Mme Marguerite soit nommée secrétaire pour cette séance du conseil.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Marguerite Chalifoux, commis de bureau, fait fonction de secrétaire.

Quatre résidents sont présents.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Résolution pour nommer une secrétaire d'assemblée;
2. Ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2015;
5. Suivi au procès-verbal;
6. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
7. Correspondance;
8. Renouvellement du contrat avec Promotek pour une durée de 12 ou 24 mois;
9. Résolution pour l'engagement de M. Stéphane Beauchemin pour les analyses de la station d'épuration;
10. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;
11. Suivi du dossier bâtiment caisse populaire;
12. Voirie;
13. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
14. Suivi : Comités;

- 15. Affaires nouvelles;
- 16. Période de questions;
- 17. Levée de la séance;

2015-03-26

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame Marguerite Chalifoux;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident demande ce qu'il va se passer avec la demande de permis pour le garage de son fils;

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2015-03-27

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2015

M. Jacques Jasmin fait la lecture du procès-verbal du 10 février 2015

Il est proposé par le conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 10 février soit accepté tel que rédigé

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Pas de suivi

2015-03-28

6. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme Chalifoux dépose le rapport des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : M. Jacques Jasmin

Appuyé par : M. Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	16578.77
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	
02-320 TRANSPORT	13274.11
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	6193.42
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	2889.35
02-700 LOISIRS ET CULTURES	5942.95
02-900 ADMINISTRATION	1906.21
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	30900.00
SOUS TOTAL	77684.81

Remise fédérale	925.72
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	1320.53
Ristourne à réclamer (TVQ)	1317.26
FTQ	241.52
Total	81489.84

Rapport des dépenses durant le mois de février 2015 :	2779.39\$
Salaires déboursés à la séance au 10 mars 2015 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	1058.86\$
Salaires déboursés durant le mois de février 2015	6434.69\$
GRAND TOTAL	91 762.78\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

8 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC PROMOTEK POUR UNE DURÉE DE 12 OU 24 MOIS

La décision est remise à la prochaine séance du conseil nous attendons le rapport comparatif pour prendre notre décision.

9. RÉOLUTION POUR L'ENGAGEMENT DE M. STÉPHANE BEAUCHEMEIN POUR LES ANALYSES DE LA STATION D'ÉPURATION

Le conseil reporte le dossier à la prochaine séance. Nous demanderons de vérifier le prix pour l'achat d'un échantillonneur.

2015-03-29

10. RÉOLUTION POUR VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS 2015

Considérant que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle pour taxes municipales et toutes taxes municipales restant dues à la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle décide d'envoyer les comptes de taxes pour réclamation à la MRC du Val-Saint-François, si ces comptes ne sont pas acquittés avant le 18 mars 2015, concernant les dossiers suivants :

Matricule

Numéro (s) de lot(s)

8730-84-6024	2 238 728
8829-09-9776	2 238 718
9029-79-1537	4 191 808/4 191 909
9030-86-1573	3 015 202

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate le maire, M. Louis Coutu, ou si nécessaire le maire-suppléant, M. Réal Vel, comme représentant de la municipalité pour enchérir et/ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art. 1038 du CM) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le jeudi le 11 juin 2015 à 10 h à la MRC du Val-Saint-François, sise au 810, Montée du Parc Richmond.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11. SUIVI DOSSIER « BÂTIMENT CAISSE POPULAIRE »

Nous n'avons pas de retour ni des représentants de la caisse ni des avocats. Le dossier continue à suivre son cours

12. VOIRIE

Actuellement nous n'avons que des félicitations pour nos chemins d'hiver.

13. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

14. SUIVI : COMITÉ

Club des loisirs Notre-Dame-des-Érables : Nous avons que des félicitations pour l'entretien de notre patinoire.

Comité de Surveillance : Nous avons 8 enfants en moyenne par jour. Nous avons trois nouvelles inscriptions pour le service du soir et 3 autres demandes pour le service du matin.

Le partenariat avec la FADOQ se poursuit pour le tirage de 300 billets à 10\$

Nous prévoyons faire une sortie avec St-Joachim-de-Shefford cet été

Nous remercions Pierre Brien pour son aide durant la semaine de relâche.

Nous solliciterons une rencontre auprès du Club des loisirs Notre-Dame-des-Érables pour nous joindre à eux.

2015-03-30

15 AFFAIRES NOUVELLES

15.1 RÉOLUTION EN FAVEUR DE LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont des besoins de logement abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en de plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Il est proposé par Marc Gilbert, appuyé par Jacques Jasmin de :

Demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaire adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissement sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de L'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances M. Carlos Leitao;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une résidente demande pourquoi l'an passé vous n'avez pas affecté le fonds réservé de 20 000\$ pour ne pas être obligé de monter les taxes?
- Une demande concernant la possibilité de changer de zone pour devenir une ferme.

2015-03-31

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 17.

Mme Marguerite Chalifoux,
Commis de bureau

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »